

LA REMUNERATION ET LA NOTATION

Ce qu'il faut savoir

Le déroulement de carrière s'effectue par :

- Changement de grade avec changement de qualification,
- Changement de grade avec changement de niveau,
- Classement à la position supérieure,
- Attribution d'un échelon supérieur.

(Ce document est destiné aux agents des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} collèges sauf les agents de conduite des locomotives et les gardes-barrières à service discontinu)

UNSA-Ferroviaire Lorraine :
Porte F – Gare de Metz – place de Gaulle 57000 METZ
Tél. 03 87 62 67 64
Villa Saint Jean 54000 NANCY
Tèl. 03 83 90 24 44
ur.lorraine@unsa-cheminots.org



ATTRIBUTION D'ECHELON

L'échelon détermine une majoration du traitement et de l'indemnité de résidence.
L'échelon est fonction de l'ancienneté de l'agent. Cette ancienneté est comptée à partir de la date de commissionnement et non pas la date d'embauche.

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Majoration	2%	4%	6%	8%	10%	12%	14%	17%	20%	23,60%
Temps de séjour normal	2 ans	2,5 ans	2,5 ans	3 ans	3 ans	3,5 ans	3,5 ans	4 ans	4,5 ans	

POSITION DE REMUNERATION

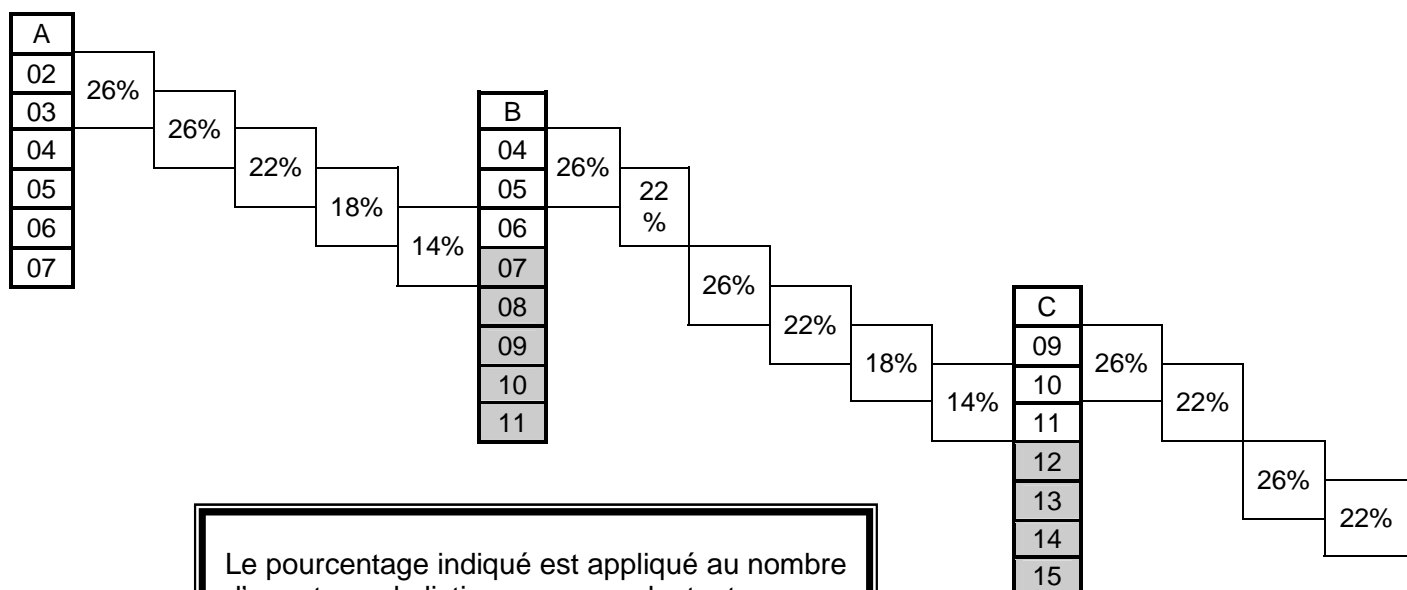
Il existe 34 positions de rémunération (02 à 35) qui sont réparties sur les qualifications (A à H).

Le passage sur la position supérieure s'effectue au 1^{er} avril de l'année de notation et n'entraîne pas de changement de grade, d'emploi ou de résidence.

Le classement sur la position de rémunération supérieure s'établit dans chaque niveau.

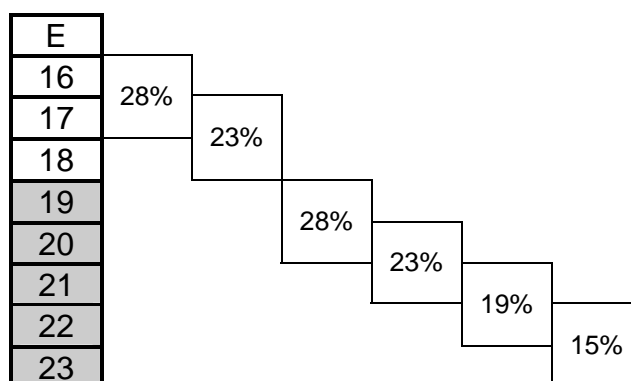
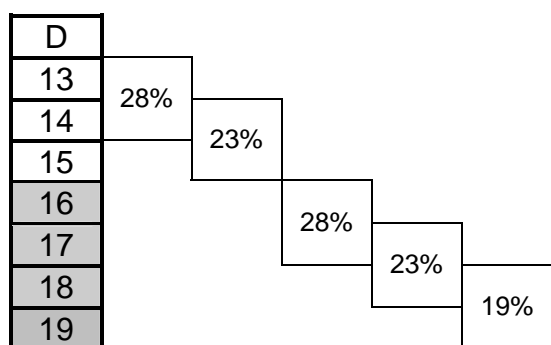
Les agents sont placés sur le listing de leur position, niveau et qualification selon leur situation au 31 janvier. Le classement sur le listing s'effectue en tenant compte de l'ancienneté de l'agent sur la position, en cas d'égalité l'ancienneté sur le niveau, puis l'agent le plus âgé.

1^{er} collègue

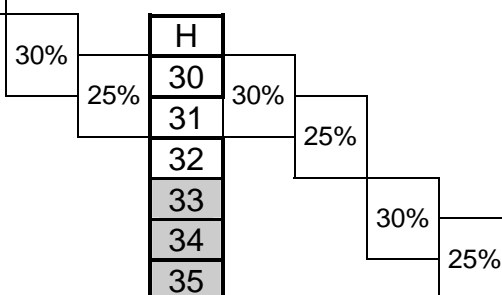
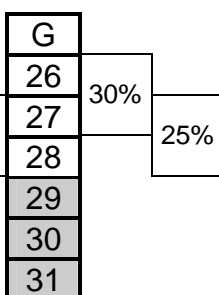
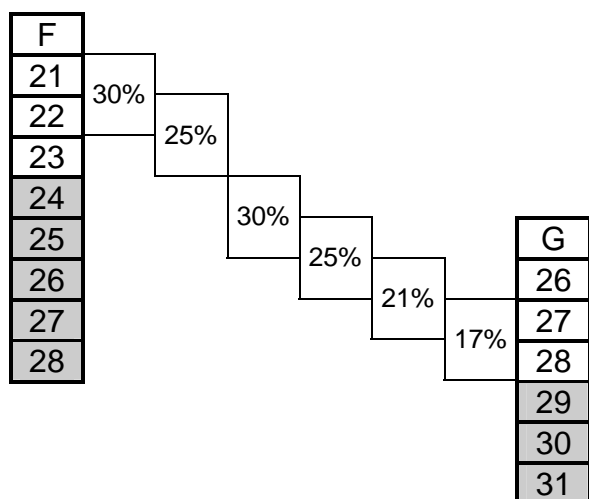


Le pourcentage indiqué est appliqué au nombre d'agents sur le listing correspondant, et détermine le nombre de positions à attribuer.
Pour le 1^{er} collègue :
1/2 est attribué à l'ancienneté et 1/2 au choix.

2^{ème} collège



3^{ème} collège



« L.A. » : Liste d'Attente

Cela représente les 2 premières lettres de Liste d'Attente.
Sont positionnés en L.A. des agents qui se verront éventuellement ré-attribuer une position en cours d'année.

LE CHANGEMENT DE NIVEAU

Le nombre de 2^{ème} niveau à attribuer chaque année fait l'objet d'un contingent, déterminé par la Direction Nationale.

L'attribution des 2^{èmes} niveaux est décidée lors de la notation et les dates de nomination sont fixées en commission.

Les agents sont nommés par quart : 01 avril, 01 juillet, 01 octobre et 01 janvier de l'année N+1.

Comment ça marche ?

Contrairement au Statut, la Direction n'accepte de noter un agent pour le 2^{ème} niveau que s'il est placé sur la dernière position du 1^{er} niveau (quelques rares exceptions existent).

Cette règle fixée unilatéralement permet de ramener le 2^{ème} niveau à une position en termes de coût pour l'entreprise : un 2^{ème} niveau = une position.

Ce qui rend le 2^{ème} niveau bloquant :

- ✚ Le faible nombre attribué chaque année,
- ✚ Le fait qu'il ne soit pas réattribué comme les positions,
- ✚ Le délai de 14 ans de séjour sur le 1^{er} niveau de la qualification avant de pouvoir bénéficier du 2^{ème} niveau en dehors du contingent.

LE CHANGEMENT DE QUALIFICATION

La raison d'être du changement de qualification est la nécessité pour l'entreprise de combler les vacances du CO (Cadre d'Organisation).

Le CO, pour une entité régionale, un établissement, une UO, une UP, ... correspond aux postes nécessaires au fonctionnement de cette unité, ces postes ayant une qualification précise et fixe.

D'où viennent les vacances :

- Création de poste,
- Départ à la retraite,
- Mutation,
- Passage à la qualification supérieure d'un agent,
-



QUELLES COMMISSIONS ?

Commission	220	230	231	232	233	234	235	243
Fonctions	Matériel	Matériel	Transport Commercial	Matériel	Equipement	Administratif	Transport Commercial	Equipement
Qualifications Concernées	C	E	C et D	C et D	C et D	C, D et E	E	E
Notation Qualification Niveau	C→D	B→E C→E D→E	C→D	C→D	C→D	C→D B→E C→E D→E	B→E C→E D→E	B→E C→E D→E
Positions	D1→D2 De D	E1→E2 De E	D1→D2 De D	D1→D2 De D	D1→D2 De D	D1→D2 E1→E2 De D et E	E1→E2 De E	E1→E2 De E

Commission	Fonctions	Qualifications Concernées	Notation		
			Qualifications	Niveaux	Positions
1..	Toutes en Etablissement	A, B et C	A→B B→C	B1→B2, C1→C2	De A, B et C
319-326	Toutes au niveau région	E, F, G et H	E→F F→G	F1→F2, G1→G2 H1→H2	De F, G et H
237-337	Médicaux et Sociaux	Toutes Qualifications	Qualifications / Niveaux / Positions		
	Surveillance Générale	Maîtrises et Cadres	Qualifications / Niveaux / Positions		

La notation à la qualification B et E impose d'avoir été déclaré reçu à l'examen ou au constat organisé pour ces deux qualifications, et se limite au positionnement des agents reçus sur le tableau d'aptitude, mais les postes vacants sont proposés aux agents dans l'ordre du tableau.

Le changement de qualification : particularités cadres.

Commission	319-326	321	322	323	324
Fonctions	Toutes	Transport Commercial	Matériel Traction	Equipement	Administratif
Qualifications Concernées	E, F, G et H	G	G	G	G
Notation Qualification	E→F F→G	G→H	G→H	G→H	G→H
Niveau	F1→F2 G1→G2 H1→H2	Les niveaux et les positions sont traités par la 319			
Positions	De F, G et H				

En complément du STATUT qui est la référence de l'entreprise pour le déroulement de la carrière, La Direction Déléguée des Cadres et de l'Institut du Management a édité en mai 2002 le :

« Guide de la gestion de carrière des cadres »

[Pour plus d'information, rapproche-toi de ton délégué UNSA.](#)

ETRE SYNDIQUE ET SOUTENIR LA DEFENSE DE MES IDEES.

A PARTIR DE 2,50 € / MOIS

COTISATIONS 2015

QUALIFICATION	COTISATION ANNUELLE	CREDIT D'IMPOT (66 %)	COÛT REEL AGENT
A/B - TA	89 €	59 €	30 €
C - TB1	93 €	61 €	32 €
D1 - TB2	100 €	66 €	34 €
D2 - TB3	110 €	73 €	37 €
E1	110 €	73 €	37 €
E2	126 €	83 €	43 €
F1	137 €	90 €	47 €
F2	155 €	102 €	53 €
G1	166 €	110 €	56 €
G2	182 €	120 €	62 €
H1	195 €	129 €	66 €
H2	214 €	141 €	73 €
CS	230 €	152 €	78 €
CONTRACTUELS			
Exécution	89 €	59 €	30 €
Maîtrise	110 €	73 €	37 €
Cadre	140 €	92 €	48 €
ALTERNANTS			
	44 €	29 €	15 €
RETRAITES			
	44 €	29 €	15 €
VEUVES/VEUFS			
	20 €	13 €	7 €

Si vous souhaitez adhérer,
renvoyez le bulletin ci-après à:

UNSA-Ferroviaire LORRAINE
Porte F - Gare de Metz

BULLETIN D'ADHESION

NOM.....

Prénom.....

Qualification..... Niveau.....

N° CP..... Grade.....

Adresse domiciliaire.....

Etablissement.....

Téléphone service.....

Téléphone portable.....

Adresse mail.....@.....

J'autorise l'UNSA-Ferroviaire à me faire parvenir
de la documentation sur ma boîte mail.

A.....le.....

Signature :

*Le prélèvement automatique de la cotisation permet un règlement échelonné en 4 fois
(février, mai, août et novembre).*

